



Carte de resident Carte de resident

Par **marruq**, le **29/12/2013** à **00:51**

D'abord, tous mes vœux pour cette année nouvelle : bonheur, santé, prospérité et réussite.
Je vous écris aujourd'hui car j'ai subi une grande injustice de la part de la sous-préfecture.
Je vous explique ma situation :
Je suis titulaire d'une carte séjours temporaire vie privée et familiale en tant que conjoint français.
Ma carte expire le mois de septembre 2014.
L'Accord franco-tunisien du 17 mars 1988 prévoit que "Sous réserve de menace à l'ordre public, bénéficie de plein droit de la carte de résident valable 10 ans : Le conjoint tunisien d'un ressortissant français marié depuis au moins un an, à condition que la communauté de vie entre les époux n'ait pas cessé et que le mariage ait été transcrit sur les registres d'état civil français s'il a été célébré à l'étranger".
Or je suis marié le 30/03/2013 à Montargis et normalement après un an de mariage, c'est à dire le 30/03/2014, j'ai le plein droit à une carte de résident de 10 ans.
Toutefois, la sous-préfecture de Montargis a refusé de me donner un rendez-vous pour une demande de carte de résident sous prétexte que ma carte est encore valide et que je ne peux avoir ma carte de 10 ans que fin septembre 2014 alors que j'ai plein droit pour avoir la carte de résident le mois de mars 2014.
En effet, je veux savoir si je peux faire la demande de carte de résident juste avant mars 2014 ou je doit attendre un mois avant l'expiration de ma carte .
Merci

Par **IG4**, le **29/05/2014** à **17:39**

bonjour
normalement il faut faire la demande les 2 mois qui précèdent l'expiration de votre carte de séjour.
pour votre cas a partir du 01/07/2014

Par **tisuite**, le **06/07/2014** à **10:07**

J'ai besoin d aide pour mon père svp.,
Voilà j'ai mon père qui as travailler c'est 5 dernière année consécutive et 2mois de congé par ans et la depuis 4 mois et ce retrouve au chômage et que sa carte de séjour arive à expert dans 2mois faudrait quel à change mais cela ces sa 5ème année cela veu dire que la prochaine et doit demandé la carte de 10 ans et Vue quel est au chômage est ce que cela pose des problèmes? ?